

# Province de NAMUR

## Commune de METTET

Rue sous l'Eglise, 8 à B-5640 SAINT-GERARD

Parcelles cadastrées : METTET, 2ème Division, Section C, n° 476E

Demandeurs :

Rue sous l'Eglise, 8

B-5640 SAINT-GERARD

**PRECAD Numéro :**

92104 - 10182

Matériel Terrain: TRIMBLE S6 - GPS R8

Programmes: DESIGNCAD-GEOTOOLS

### Plan de Division et de Bornage

Levé et Dressé par Ing. Arnaud MAQUILLE Géomètre-Expert

Système Coordonnées du plan : LAMBERT BELGE 72 (2005)

#### Plan de Situation:



Endroit Concerné

Echelle non conventionnelle

Dossier n° : T2015.008

Date : 26/03/2019

Echelle : 1/250 (A3)

Plan n° : 1

**CTE**  
**Consulting**

**Bureau d'Ingénieurs**

Géomètres - Sécurité - Construction - Stabilité

Contacts: Ing. Arnaud MAQUILLE - GEO 040073  
Rue de Maredsous, 2 - B-5640 ST-GERARD METTET  
GSM : +32(0)495/34.25.65 - Fax : +32(0)71/79.97.86

E-mail : info@cte-consulting.be

N° Entreprise: 0863656722 - T.V.A. BE-0863.656.722 - Banque: CP 134-0007923-65

REVISIONS

E	05/11/2015	Plan de Division
F	09/04/2016	Plan de Division suivant configuration 3
G	24/03/2019	Adaptation de la configuration de la division et du tracé des servitudes
H	26/03/2019	Adaptation de la configuration de la division et du tracé des servitudes

Légende :

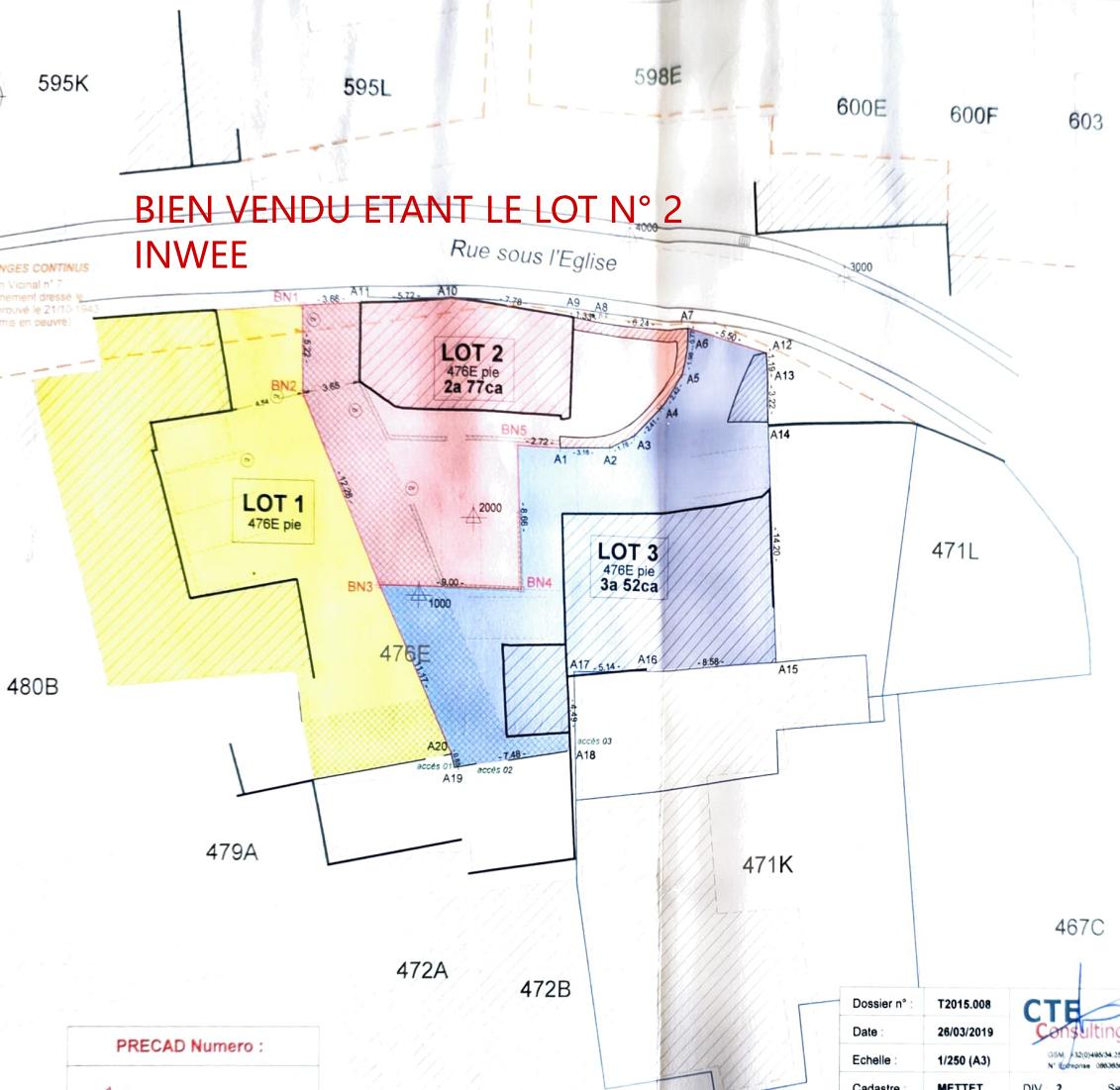
Haie	Avantie
• P.E. Potence d'Électricité	
• P.E. Potence d'éclairage	
• P.E. Potence d'électricité et d'éclairage	
• P.S. Potence de signalisation	
Bois route / filé d'eau	Point de niveau
Clôture	Point de Station - Clou
Limité propriété	
Bâtiement	BN - Bonne Nouvelle
Mur, muré	BA - Bonne Ancienne
	A - Point calculé - non matérialisé

BIEN VENDU ETANT LE LOT N° 2  
INWEE

Rue sous l'Eglise

EN TRAITS ORANGES CONTINUS

Limites du Chemin Vicinal n° 7  
suivant plan d'alignement dressé le  
14/11/1938 et approuvé le 21/10/1943  
(officiel mais non mis en oeuvre)



PRECAD Numéro :

92104.10192

Servitude de passage d'une largeur de 3,65 mètres  
au profit des parcelles cadastrées n°472A, 472B, 479A, 471K,  
et du LOT 3

EN TRAITS BLEUS CONTINUS :  
LIMITES SUIVANTES PLAN  
DE DIVISION DU BUREAU ABSYS  
DRESSÉ LE 2/12/2001

EN TRAITS GRIS DISCONTINUS :  
LIMITES CADASTRALES  
NON VISIBLES  
DIGITALISÉES ET INTÉGRÉES  
A L'ATTE INDICATIF

Dossier n° :	T2015.008
Date :	26/03/2019
Echelle :	1/250 (A3)
Cadastre :	METTET
Plan n° :	1
Révision :	H SL

CTE  
Consulting

Bureau d'Ingénieurs

Géométrie - Sécurité - Construction - Stabilité

Conseil Ing. Arnaud MAULLEUL (BED 34007)

Rue de Marquette, 2

Fax : +3220171797-86

E-mail : info@cte-consulting.be

Baraque CP 154-0007923-83

Adaptation de la configuration de la division et du tracé des servitudes

Extrait du Plan cadastral de METTET, 2ème Division, Section C :



(c) Les données cadastrales 1.1.2015 de ce document appartiennent exclusivement à l'Administration Générale de la Documentation Patrimoniale

### Echelle non conventionnelle

## Procès Verbal de Division et de Bornage :

L'an deux mille dix-neuf, le 26 mars, je soussigné Arnaud MAQUILLE, Géomètre-Expert, légalement assermenté par le Tribunal de Première Instance de Namur en date du 31/03/2003, inscrit au Tableau de l'Ordre des géomètres-experts sous le numéro GEO 040073, déclare :

- avoir procédé, après recherches d'usage, au mesurage de la parcelle sise Commune de METTET, 2ème Division, Section C, n° 476E et alentours à la demande de
  - ne pas avoir retrouvé de borne(s) ancienne(s),
  - avoir établi les limites conformément au plan d'Alignement dressé en date du 14/11/1938 et approuvé le 21/10/1943 (officiel mais non mis en oeuvre), au plan de division du bureau Absys dressé en date du 21/12/2011, au plan de servitude dressé le 10/09/1913 annexé à un acte reçu par Maître Albert MORIMONT le 14/09/1913, aux mentions relatives aux servitudes reprises à l'acte reçu par Maître JJ LAMBIN le 18/09/1980 et à l'acte reçu par Maître JP DECLAIRFAYT le 28/02/2012, à la documentation cadastrale et à l'état de clôture,
  - avoir créé la division graphiquement conformément aux indications des parties et avoir déterminé les coordonnées des points BN1 à BN5 et A1 à A20 ; avoir revu l'assiette de la servitude,
  - avoir placé ou s'engage à placer des bornes type FENO aux points nommés BN1, BN2, BN3, BN4 et BN5,
  - avoir déterminé une contenance de 2 ares 77 centiares pour le Lot 2 et 3 ares 52 centiares pour le Lot 3.

Ing. Arnaud MAOUTILLE, Géomètre-Expert

*Je jure avoir rempli ma mission en honneur et conscience, avec exactitude et probité. En foi de quoi, j'ai dressé le présent plan et procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.*

Pour accord sur la division, le bornage et la servitude, signature des parties :

### Vendeur LOT 2

#### Acquéreur LOT 2

### Vendeur LOT 3

Acquéreur LOT 3